

Nombre de Membres

Afférents au Conseil : 12

Présents : 10

Ayant pris part à la décision : 12

Séance du 17 NOVEMBRE 2025

N° D2025_037

L'an deux mil vingt-cinq et le dix-sept novembre à 20 heures et 30 minutes, le Conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. Bernard REY, Maire.

Etaient présents : M. Bernard REY, Maire, Mme Emmanuelle CARGNELL, M. Marc SOLFOROSI, M. Frédéric VIENOT, Adjoints au Maire.

Mmes Claire ANDRIEUX, Caroline PFLIEGER-LEGOUGE, MM Jean-Pierre KLEIN, Jean-Claude LAMBERT, Florent PATIN, Jean-Pierre PILLON, Conseillers municipaux.

Absent(s) excusé(s) : Mme F. POINTON-SCHOENAUER (pouvoir donné à M. le Maire) Mme Brigitte FROMONT (pouvoir donné à Mme E. CARGNELL)

Secrétaire de séance : M. J-P PILLON

Date de la convocation : 10 novembre 2025

Date de l'affichage : 10 novembre 2025

OBJET : - AUTORISATION DONNEE AU MAIRE DE DEPOSER UNE DECLARATION PREALABLE – AMENAGEMENT DU PARKING EN BAS DU CHEMIN DU CARRE

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la Commune de St Bernard a procédé à l'acquisition de la parcelle AP 6 pour aménager un parking.

Il est prévu dans le Plan Local d'Urbanisme l'emplacement réservé n°7 pour la réalisation d'un parking de stationnement.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de l'Urbanisme,

VU le projet d'aménagement du terrain AP 6, en bas du chemin du Carre, pour un parking public de 11 places (dont une place pour personne à mobilité réduite)

M. le Maire demande au conseil municipal de l'autoriser à déposer une demande de déclaration préalable au nom et pour le compte de la commune, ainsi que tout document nécessaire au dépôt et à l'obtention de cette déclaration préalable.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide, à l'unanimité :

- D'AUTORISER le Maire à déposer une demande de déclaration préalable au nom et pour le compte de la commune, ainsi que tout document nécessaire au dépôt et à l'obtention de cette déclaration préalable.
- HABILITE Monsieur le Maire, ou en cas d'empêchement, la Première Adjointe, à signer tout acte relatif à cette décision.

Ainsi fait et délibéré ce jour
Le Maire, Bernard REY

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'REY'.

Le secrétaire de séance,
Jean-Pierre PILLON

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'PILLON'.

Acte rendu exécutoire
après réception en Préfecture le
et publication du 28/11/2025

Accusé de réception en préfecture
001-210103396-20251117-D2025_037-DE
Date de télétransmission : 27/11/2025
Date de réception préfecture : 27/11/2025